



Entretien avec Hossein Raeesi,

Avocat iranien spécialisé dans les droits de l'homme, aujourd'hui exilé à Toronto.

ECPM : Pour commencer, est-ce que vous pouvez vous présenter et nous parler de votre travail ?

Je m'appelle Hossein Raeesi, je suis un avocat iranien spécialisé dans les droits de l'homme depuis 1994. Je suis diplômé en droit pénal de l'université de Shiraz, capitale de la province du Fars dans le sud-ouest de l'Iran. Je m'intéresse à la question des droits de l'homme depuis l'époque où j'étais étudiant. Je suis particulièrement sensible à la question des droits des enfants, des minorités et des libertés politiques des étudiants. En tant qu'avocat, j'ai défendu dans plusieurs régions beaucoup de personnes qui étaient condamnées à mort. J'ai plaidé en Iran jusqu'en 2012. J'ai ensuite été contraint de fuir mon pays après avoir subi de très fortes pressions de la part des autorités iraniennes. Aujourd'hui je vis avec ma famille à Toronto, au Canada.

ECPM : Quelles sont les pressions qui vous ont décidé à quitter l'Iran ?

En Iran, je suis engagé depuis longtemps dans la défense des droits de l'homme, en tant qu'avocat mais aussi comme militant. J'ai été membre pendant plusieurs années de la Commission des droits de l'homme d'une association d'avocats de la province du Fars. En 1994, j'ai fondé ma propre association : « Voice of Justice ». L'objectif principal de cette association était de sensibiliser les jeunes avocats aux droits de l'homme et à leur protection. J'ai donc assez rapidement été identifié comme un militant actif des droits humains d'abord par les étudiants en droits et les jeunes avocats, et ensuite plus largement par la société civile iranienne. Quand les autorités ont compris que j'avais acquis une certaine renommée sur ces questions, et se sont aperçues que j'avais effectué quelques voyages aux États-Unis, elles ont commencé à me mettre la pression. Elles m'ont fait savoir qu'elles connaissaient mes activités et que je devais y mettre fin. Un jour, alors que je défendais une de mes clientes qui venait d'être condamnée à mort par lapidation, j'ai donné une interview à un média iranien pour dénoncer la sentence prononcée par la Cour suprême d'Iran. Suite à cette interview, dans laquelle j'avais osé critiquer le verdict d'un juge, la pression des autorités s'est considérablement accentuée. Elles ne m'ont plus lâché et se sont immiscées dans toutes mes activités professionnelles et personnelles. J'ai continué encore pendant quelques temps à défendre des individus condamnés à mort en raison de leur opinion politique ou simplement parce qu'ils appartenaient à des minorités ethniques ou

religieuses. Mais quand j'ai reçu des menaces de mort visant également ma famille, j'ai compris que je ne pouvais continuer mon combat en restant en Iran. Pourtant, je n'ai jamais fait de politique, je peux même dire que je déteste ça ! La politique ce sont des divergences, alors que les droits humains nous rassemblent. Je ne suis pas un activiste politique, je suis un activiste des droits humains.

ECPM : Pouvez-vous nous expliquer comment travaille un avocat des droits de l'homme en Iran et comment il peut se positionner par rapport à la loi, qui est l'outil principal sur lequel il s'appuie pour défendre ses clients, quand la loi elle-même lui paraît injuste ?

Tout d'abord, il est important de préciser qu'il existe deux catégories d'avocats en Iran. La première ne se soucie pas de savoir ce que contient la loi. Ces avocats cherchent juste à déterminer si elle a été respectée ou non mais sans se demander ce que cela implique. La grande majorité des avocats en Iran appartiennent à cette catégorie. Ce sont des gens riches, qui enseignent dans les universités et qui n'ont que très rarement des problèmes avec les autorités du régime. La deuxième catégorie d'avocats, à laquelle mes collègues et moi appartenons, se soucient moins de la loi que des droits fondamentaux des individus. Tous les avocats iraniens qui appartiennent à cette deuxième catégorie subissent régulièrement des pressions de la part des autorités.

Ensuite, si vous voulez comprendre comment fait un avocat en Iran pour travailler, vous devez connaître ce qu'est la loi en Iran. Et la loi en Iran, c'est essentiellement la Charia. Le problème c'est que la Charia n'est plus du tout du tout adaptée à la réalité de la vie moderne. L'Iran d'aujourd'hui n'est plus du tout le même pays qu'il y a 1 500 ans. Un texte qui parle du « prix du sang », de lapidation, de coups de fouet et bien sûr de la peine de mort n'a plus rien à faire dans un tribunal du 21^e siècle ! Et, malgré cela, il est impossible de la dépasser parce que l'Iran n'est pas une démocratie et parce que nos députés ne sont pas indépendants. Notre Parlement ne vote que les lois qui lui sont proposées par le Guide et qui ne sont que des dérivés de la Charia, dont je dénonce la désuétude. En Iran, ce ne sont pas les gens en capacité de faire changer les choses qui ont les responsabilités. Les parlementaires ne sont pas des individus qualifiés et la législation ne se construit pas de manière intelligente. Ils ne font que suivre le Guide suprême ou ses collaborateurs, ils ne sont là que pour suivre les instructions et non pour prendre des initiatives de changement. Le problème c'est que les avocats ne créaient pas la matière, et qu'ils sont obligés de composer avec celle qui existe déjà. Et cette matière en Iran est bien pauvre pour celui qui cherche à défendre les droits de l'homme.

Face à ce constat, il y a deux stratégies sur lesquelles peuvent s'appuyer les avocats pour défendre les libertés fondamentales en Iran. La première, c'est qu'une fois que vous avez compris que le seul critère d'interprétation valide en Iran c'est la Charia, il faut essayer de trouver une lecture des textes religieux favorable à la défense de son client. La marge de manœuvre est limitée puisque le socle sur lequel s'appuyer est restreint. Cependant, il existe quand même des moyens d'exploiter certains arguments religieux en sa faveur et de les

retourner pour démontrer que son client n'est pas coupable « selon la Charia ». Ce n'est pas facile à faire mais si l'avocat réussit à identifier les bons passages du Coran et à bien utiliser certaines fatwas, il peut avancer ensuite des arguments irréfutables par les juges. Il existe heureusement certains ayatollahs plus ouvert d'esprit que d'autres qui aident les avocats à trouver les bons arguments juridiques au sein du Coran et les *hadiths* exploitables pour défendre les droits civils et les libertés fondamentales. Par exemple, en matière de dignité humaine et de torture, il est assez facile de trouver des extraits qui vont à l'encontre de certaines pratiques fréquemment utilisés dans les postes de police et les prisons en Iran. La deuxième stratégie pour les avocats des droits humains, c'est de s'appuyer sur un certain nombre de grands textes standards des droits de l'homme ratifiés par le Parlement iranien ; comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou la Convention internationale des droits de l'enfant. Bien sûr, ces textes ne sont absolument pas respectés mais ils fournissent quand même un support que peuvent invoquer les avocats pour rappeler aux dirigeants iraniens les engagements qu'ils ont pris auprès de la communauté internationale.

ECPM: Vous vivez aujourd'hui à Toronto, comment faites-vous aujourd'hui pour travailler depuis l'étranger ?

Aujourd'hui je travaille beaucoup avec des organisations non gouvernementales iraniennes basées hors d'Iran comme « Iran Human Rights Documentation Center ». Je les aide à faire des recherches à partir de mon expérience en Iran et à partir de mes connaissances du droit iranien. J'ai rédigé des articles sur l'apostasie basé sur mes différentes expériences de plaidoirie et sur les cas concrets que j'ai eu à défendre. De la même manière, j'ai publié des contributions sur la situation des droits des enfants, des personnes LGBT ou de la minorité kurde. En ce moment, en collaboration avec une de mes clientes actuellement en prison en Iran, nous travaillons à la publication de son journal intime qu'elle écrit en prison et qui dénonce ses conditions de détention. Et puis, il y a une grosse communauté iranienne à Toronto puisque il y a plus de 1 000 Iraniens qui vivent aujourd'hui dans cette ville. Avec eux, je participe à l'organisation de plusieurs événements autour de la question des droits de l'homme. Par ailleurs, je continue de défendre des clients en Iran grâce à certains de mes amis qui sont encore sur place et à qui j'envoie mes recherches et mes dossiers de travail. Mon expérience dans le domaine des droits de l'homme intéresse aussi certains collègues qui m'écrivent pour que je les conseille et les aide à défendre leurs propres clients.

ECPM : Puisque l'on parle du travail qu'il est possible de faire depuis l'étranger, pensez-vous qu'un congrès comme celui-là puisse vous aider dans votre combat ?

Oui, beaucoup ! Rien que ce matin, j'ai rencontré plusieurs avocats qui venaient d'Iraq, du Liban, d'Egypte, de Syrie et du Nigéria et qui avaient des parcours un peu similaire au mien. C'est extrêmement enrichissant pour moi de pouvoir discuter avec des collègues qui viennent d'autres pays pour comprendre quels sont les problèmes qu'ils rencontrent chez eux et surtout quelles solutions ils y apportent. Les expériences de chacun sont uniques et

tout le monde a quelque chose à en retirer. Ce Congrès représente vraiment des opportunités en or pour échanger sur nos pratiques et pour évoluer dans notre combat. Et puis cela permet d'attirer les lumières des projecteurs sur le problème de la peine de mort qui reste encore malheureusement un sujet brûlant de l'actualité, partout à travers le monde. Il permet aussi à des gens comme moi qui sont des défenseurs des droits de l'homme avant tout mais pas forcément des spécialistes de la question de la peine de mort de se focaliser sur cette problématique et de développer leurs connaissances en la matière. Par exemple, je pensais que le lien entre drogue et peine de mort était une question commune à tous les pays musulmans qui pratiquent la peine de mort et, pour en avoir parlé hier avec des collègues qui venaient aussi de pays musulmans, je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une spécificité bien iranienne, qui ne puisait pas ses sources dans la religion. Ce problème ne vient pas de la culture musulmane mais bien des classes politiques iraniennes qui s'en servent comme un prétexte pour maintenir un climat de terreur dans notre pays et refroidir toutes les vellétés d'opposition politique. Les dirigeants iraniens ont bien compris que le problème du trafic de drogue gênait aussi les autres pays, et notamment les pays occidentaux, puisque la drogue qui transite en Iran finit par se retrouver chez eux. Ils profitent alors de cette situation pour justifier leurs crimes sans s'attirer les foudres de la communauté internationale. Pourtant, il suffit de regarder les chiffres pour se rendre compte que les exécutions ne permettent en rien la diminution du trafic en Iran. C'est un jeu très subtil, intelligemment mené par les dirigeants iraniens, et que les dirigeants des autres pays s'appliquent à cacher. Dans l'histoire, tout le monde est donc gagnant, sauf les droits de l'homme bien entendu. Et je pense qu'un Congrès comme celui-là peut permettre d'évoquer ce genre de problème et de rendre publique des questions dont personne n'entend parler autrement.

ECPM : Pour vous il y a donc clairement une responsabilité de la communauté internationale dans la question du lien entre peine de mort et trafic de drogue en Iran?

Oui, mais il faut tout de même faire très attention. Par exemple, prenons le rôle des Nations unies. Je crois sincèrement que les Nations unies ont raison d'intervenir en Iran et qu'il est fondamental d'agir pour y lutter contre le trafic de drogue. C'est un problème qui gangrène le pays et qui fait des ravages chez les franges les plus pauvres des Iraniens. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que les Nations unies ne soient pas plus sensibles à la manière dont sont utilisés ces dollars et qu'elles continuent de donner de l'argent qui sert à pendre de pauvres innocents ! Il ne faut pas que cet argent soit versé sous forme de chèque en blanc et il faut absolument imposer un certain nombre de conditions à la République islamique si elle veut continuer à bénéficier de cet appui international. Il faut que les Nations unies et les pays européens qui contribuent à ces programmes décident d'imposer des conditionnalités à l'aide qu'ils fournissent et se servent de ce vecteur pour mettre une pression supplémentaire sur le pays en ce qui concerne l'application de la peine de mort. Sinon le régime continuera de penser qu'il jouit d'une impunité sur la question et continuera de massacrer des gamins que l'on attrape dans la rue en train de dealer quelques grammes de

cocaïne uniquement pour pouvoir s'acheter quelque chose à manger. La conjoncture est extrêmement mauvaise en Iran à cause des sanctions économiques internationales, mais également à cause de mauvais choix économiques faits pour arranger l'élite au détriment d'une grande majorité des habitants. Il n'y a plus de travail et tout coûte tellement cher qu'il ne faut pas s'étonner que les gens tombent dans la petite délinquance et se mettent à prendre des risques énormes pour quelques sous. Le dernier client que j'ai défendu a été arrêté à la frontière avec l'Afghanistan et condamné à mort pour avoir essayé de passer avec 200 grammes d'héroïne. Quand j'ai eu l'occasion de discuter avec lui, il m'a expliqué que c'était la première fois de sa vie qu'il faisait une chose comme cela. Il l'avait fait seulement pour pouvoir s'acheter un vélo parce qu'il n'y avait plus de travail dans son village et qu'il devait parcourir une très grande distance pour se rendre dans la ville la plus proche et essayer d'y trouver un petit boulot. Malheureusement, je n'ai rien pu faire pour lui et il a été exécuté quelques temps après... La seule et unique solution si l'on veut vraiment lutter efficacement contre le trafic de drogue c'est d'agir sur les facteurs socio-économiques qui poussent les gens à consommer et à dealer. C'est aussi de faire beaucoup plus de prévention. Sans efforts de cette nature vous pouvez toujours continuer la répression et les exécutions mais il n'y aura pas de résultats. Et les autorités du régime pourront poursuivre leur épuration politique et ethnique sous couvert de collaboration avec la communauté internationale en matière de lutte contre la drogue. Le pire dans cette histoire c'est que l'article 8 du Code pénal iranien sur le trafic de drogue ne prévoit pas la peine de mort pour les individus qui transite de la drogue vers l'étranger. Et en effet, la peine de mort n'est pas appliquée pour tout le monde pour ce genre de crime ; uniquement pour les pauvres, les minorités, les opposants politiques. C'est dire l'étendu de l'arbitraire de la justice en Iran. Et c'est cette forme de justice que soutiennent les pays qui prétendent financer la lutte contre le trafic de drogue en Iran. Pendant que l'on s'acharne sur de petits délinquants qui trafiquent pour survivre, les vrais criminels dans la mafia, les cartels, ou les bandes organisées sont bien tranquilles ; ce n'est absolument pas normal.

ECPM : Selon vous, que peut-on faire face à cette situation et, plus largement, comment un avocat iranien spécialisé dans les droits de l'homme et une association de lutte contre la peine de mort comme la nôtre pourraient travailler ensemble pour tenter d'améliorer la situation en Iran ?

Aujourd'hui de plus en plus d'Iraniens ont accès à Internet avec un compte Facebook ou Tweeter. Ils se servent d'Internet pour s'informer et pour suivre les différents combats qui sont menés dans leur pays. Mon dernier article en date a été consulté par plus de 10 000 adresses IP iraniennes ! Ils y beaucoup d'individus en Iran qui espèrent que la peine de mort sera bientôt abolie dans leur pays et qui suivent de très près les initiatives qui sont menées sur cette question depuis l'étranger. Eux sont un peu bloqués par la répression qu'ils subissent, mais de pouvoir lire ce qui est fait dans le reste du monde leur donne des forces et cela peut leur donner des idées sur comment faire pour lutter contre la peine de mort en Iran ! Et je crois que la responsabilité de ceux qui publient des articles sur Internet est

d'autant plus grande que les autres médias ne sont absolument pas fiables : *BBC persian*, *VOA persian*, *Manoto persian* et tous les autres médias iraniens de ce genre ne divulguent que des messages de propagande au service du Guide et ne propose aucune information sur la situation réelle des droits de l'homme dans le pays. Il y a beaucoup de censure en Iran mais il existe aussi beaucoup de moyens de la détourner. Je crois que notre principal rôle est donc avant tout de proposer de l'information et de la diffuser le plus largement possible. Il faudra du temps mais avec de la persévérance nous arriverons à faire entendre notre voix et à diffuser notre message abolitionniste !

Propos recueillis et traduits par Antonin Bravet pour ECPM.